

ORIENTATIONS INTERINSTITUTIONS EN BREF

Prévention et contrôle des maladies infectieuses chez les personnes qui s'injectent des drogues

Mise à jour 2023

Contexte général

Les hépatites B et C, le VIH et la tuberculose continuent de circuler et de provoquer une morbidité et une mortalité importantes dans l'Union européenne/l'Espace économique européen (UE/EEE) et dans les pays situés dans l'est de la zone faisant l'objet de la politique européenne de voisinage (PEV).

Ces maladies sont au cœur de l'objectif de développement durable (ODD) 3.3 des Nations unies, qui vise à «mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles» d'ici à 2030. Les pays n'atteindront pas la cible de cet ODD si ces maladies ne sont pas prises en charge dans toutes les populations, y compris chez les usagers de drogues injectables.

En effet, la consommation de drogues par injection reste un facteur de risque important pour la contraction de maladies infectieuses transmissibles par le sang (par exemple, les hépatites B et C, le VIH) et les personnes qui s'injectent des drogues sont exposées à un risque élevé de contracter d'autres maladies infectieuses [par exemple, les infections sexuellement transmissibles (IST), la tuberculose] dans l'UE/EEE et la zone faisant l'objet de la PEV.

La prévention et le contrôle des maladies infectieuses chez les usagers de drogues injectables sont cruciaux, car ces maladies réduisent la qualité de vie et l'espérance de vie de tout individu. En outre, il existe un risque de transmission ultérieure à d'autres individus, y compris à des personnes qui ne s'injectent pas de drogues.

En définitive, ces maladies peuvent entraîner des coûts sociétaux directs et indirects en raison, par exemple, d'une perte de productivité ou des coûts élevés des traitements et des soins.

Objectif et public cible

Les orientations communes du Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC) et de l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (EMCDDA) ont pour objectif d'aider les décideurs politiques et les planificateurs de programmes de santé publique/sociaux en enrichissant la base de données probantes pour l'élaboration de stratégies, de politiques et de programmes nationaux visant à prévenir et à contrôler les infections et les maladies infectieuses chez les usagers de drogues injectables.

Maximisation des avantages de l'intervention

Pour en tirer le meilleur parti, ces interventions devraient être financées et mises en œuvre de manière adéquate, conformément aux principes de prévention et de prestation de services. Ces principes comprennent la mise en œuvre d'interventions spécifiques:

- en combinaison, pour maximiser la couverture et l'efficacité;
- dans le contexte d'autres activités pertinentes de promotion de la santé ciblant des facteurs structurels et individuels qui favorisent des comportements plus sains et/ou plus sûrs (par exemple, des activités qui réduisent la stigmatisation et la discrimination; encouragent des comportements plus sûrs en matière de sexualité et de toxicomanie); et
- au moyen d'une approche pratique, ciblée, fondée sur la communauté et centrée sur la personne.

Principaux domaines d'intervention à la suite de l'examen critique des éléments de preuve par le groupe d'experts

Sur la base des éléments de preuve les plus solides disponibles et/ou de l'avis favorable des experts, ainsi que de ce qui est considéré comme une bonne pratique conformément aux lignes directrices internationales existantes, six domaines d'intervention clés ont été établis. Leur adoption devrait être considérée comme l'élément clé d'une approche globale, fondée sur l'examen des besoins opérationnels et des cadres réglementaires et juridiques pertinents, pour la prévention et le contrôle des maladies infectieuses chez les personnes qui s'injectent des drogues:

1 Mise à disposition de matériel d'injection stérile

Fournir des aiguilles et des seringues stériles et d'autres matériels destinés à la préparation des drogues (réchauds, filtres et eau pour les injections), y compris dans les prisons et par l'intermédiaire des pharmacies.

2 Traitement de la toxicomanie

Prévoir un traitement par agonistes opioïdes, y compris dans les prisons;

fournir du matériel d'injection stérile en association avec le traitement par agonistes opioïdes;

offrir des services d'information, d'éducation, de conseil et de formation professionnelle parallèlement au traitement par agonistes opioïdes et aux programmes d'échange d'aiguilles et de seringues, y compris dans les prisons.

3 Vaccination

Proposer la vaccination contre les hépatites A et B, contre les infections respiratoires telles que la COVID-19 et la grippe, et contre le tétanos pour prévenir les infections et/ou leurs complications chez les personnes qui s'injectent des drogues; en outre, en particulier pour les personnes vivant avec le VIH qui s'injectent des drogues, proposer des vaccins contre le pneumocoque et le papillomavirus humain.

4 Dépistage des maladies infectieuses

Proposer systématiquement un dépistage volontaire et confidentiel avec consentement éclairé, conformément aux orientations pertinentes, pour:

- le virus de l'hépatite C et le VIH chez toutes les personnes qui s'injectent des drogues;
- le virus de l'hépatite B chez toutes les personnes qui s'injectent des drogues et qui ne sont pas vaccinées ou dont la vaccination est incomplète;
- les IST (par exemple, syphilis, chlamydia, gonorrhée) chez toutes les personnes qui s'injectent des drogues et présentent des symptômes d'IST et/ou celles exposées à un risque plus élevé (par exemple, partenaires sexuels multiples, échange de rapports sexuels contre de l'argent/de la drogue);
- la tuberculose chez toutes les personnes qui s'injectent des drogues et présentent des signes et symptômes de tuberculose et/ou chez celles exposées à un risque plus élevé (par exemple, qui

présentent une exposition ou sont prédisposées à une affection sous-jacente).

Toutes les personnes ayant obtenu un résultat positif à un test de dépistage devraient être mises en relation avec les services de soins.

5 Traitement des maladies infectieuses

Offre:

- traitement antiviral pour les personnes chez lesquelles l'hépatite B a été diagnostiquée et pouvant bénéficier d'un traitement;
- traitement antiviral pour les personnes chez lesquelles l'hépatite C a été diagnostiquée;
- traitement antirétroviral pour les personnes chez lesquelles le VIH a été diagnostiqué;
- traitement antituberculeux pour les personnes atteintes de tuberculose;
- traitement préventif de la tuberculose pour les personnes présentant une infection tuberculeuse après l'infirmité de la présence de la maladie;
- traitement d'autres maladies infectieuses telles que les IST et les infections cutanées bactériennes, selon les indications cliniques.

Il convient de veiller à la coopération entre les prestataires de services dédiés aux personnes qui s'injectent des drogues et ceux qui dispensent des soins pour les maladies infectieuses afin d'améliorer le lien aux soins, en particulier pour l'hépatite C.

Il est prouvé qu'en ce qui concerne au moins le traitement de l'hépatite C, l'observance du traitement peut être renforcée en faisant participer des pairs agissant comme mentors.

6 Salles de consommation de drogues prévoyant des structures d'injection sous supervision*

Mettre à disposition des structures d'injection sous supervision afin de réduire les comportements d'injection à risque chez les personnes qui s'injectent des drogues, contribuant ainsi à la prévention de l'hépatite C et de la transmission du VIH.

*La plupart des salles de consommation de drogues proposent des structures d'injection sous supervision. Il s'agit d'établissements de soins où les personnes qui ont acheté des drogues ailleurs peuvent se rendre pour se droguer dans un environnement propre, généralement sous la supervision de personnel ayant une formation médicale. Les cadres réglementaires et juridiques varient d'un pays à l'autre et auront une incidence sur la possibilité ou non d'offrir ce type de services et sur les types de modèles opérationnels autorisés.

Perspectives d'avenir

Si elle est entreprise à une échelle suffisante, la mise en œuvre des interventions devrait contribuer à la réalisation des objectifs locaux, régionaux, nationaux et internationaux en matière de maladies infectieuses.

La réalité de la mise en œuvre est complexe et les pays diffèrent en ce qui concerne leurs politiques existantes, leurs capacités en matière de ressources, leurs systèmes de santé et leurs contextes sociaux, culturels et épidémiologiques, de sorte qu'il appartient à ceux qui mettent en œuvre les orientations de décider quelles interventions et combinaisons d'entre elles devraient être prioritaires compte tenu du contexte particulier dans lequel elles doivent être appliquées.

Pour aider les pays à passer de la recommandation à l'application des orientations, 12 modèles de bonnes pratiques sont également fournis. Ils décrivent les interventions et les approches utilisées avec succès par les pays européens pour prévenir et contrôler les infections chez les personnes qui s'injectent des drogues.

Tous ces modèles montrent l'importance de la participation des pairs, des approches pluridisciplinaires et de la participation des infirmiers au dépistage en milieu communautaire, en établissant un lien entre les personnes qui s'injectent des drogues et les

soins pour les maladies infectieuses et en les aidant à suivre un traitement.

En plus de la mise en œuvre des interventions, d'une surveillance solide et d'un suivi continu, la recherche continue concernant la prévention et le contrôle des maladies infectieuses chez les personnes qui s'injectent des drogues est nécessaire et devrait faire l'objet d'investissements.



Lire les orientations complètes à l'adresse suivante:

<https://www.ecdc.europa.eu/en/publications-data/prevention-and-control-infectious-diseases-among-people-who-inject-drugs-2023>



Lire les modèles de bonnes pratiques à l'adresse suivante:

<https://www.ecdc.europa.eu/en/publications-data/models-good-practice-community-based-testing-linkage-care-and-adherence-treatment>